

CONVENTION EDF :

Par mail du 18 octobre à EDF (copie jointe), et suite à une rencontre PPVA / EDF le 10 octobre, PPVA a confirmé son refus de signer la nouvelle convention EDF.

Depuis le début de cette affaire, nous vous informons régulièrement de l'évolution et des péripéties de ce projet.

Nous vous avons expliqué pourquoi la signature de cette nouvelle convention, en l'état, est un « rétropédalage » des pêcheurs, et pourquoi elle entérine l'abandon d'une grande partie des modestes efforts consentis par EDF jusqu'en 2012, pour limiter les dommages causés par ses barrages.

Ces efforts bien que modestes étaient concrets. Ils avaient été consentis par EDF sous la pression des pêcheurs et avaient été actés dans l'ancienne convention frayères de 1991.

Pour résumer,

- Le débit plancher de 28m³/sec. qui dans le cadre de l'ancienne convention frayères était maintenu pendant les frais de l'ombre et de la truite, ne l'est plus que pendant le frais de l'ombre (et encore cette disposition ne figurait pas dans les premiers projets de convention, et n'a été obtenue que parce PPVA refusait de signer !...).
Tant pis pour les truites !
- En face de ce coup dur pour la rivière, EDF propose quelques essais ou études dilatoires, qui en tout état de cause ne justifient pas la signature d'une convention d'une durée de 3ans :
 - o De « nouveaux » gradients de baisse seront « testés ».
Ces nouveaux gradients permettront à EDF de passer de 220m³/s. à 12m³/s. en 6 heures 50 minutes à comparer aux 5 heures 15 minutes imposées par le règlement d'eau du barrage d'Allement .
Soit 1heure 15 minutes de plus pour diviser le débit par près de 20 !
Un essai comparatif des impacts écologiques de ces 2 modèles d'éclusées est prévu dans la convention.
S'il ne s'agissait pas de l'avenir de notre rivière, on pourrait en rire !...
Fort heureusement EDF ne pratique qu'exceptionnellement ce genre d'éclusées. Espérons que cela continuera.
 - o Une étude supplémentaire sur la thermie, alors qu'EDF dispose déjà d'un corpus de connaissances important sur ce sujet. Nous estimons que les conclusions de cette étude sont déjà largement connues et nous gageons qu'elle ne débouchera sur rien de concret...

Tout au long des négociations, PPVA s'est battu pour obtenir quelques efforts de la part d'EDF.

Nous estimons d'ailleurs que sans notre participation, le résultat aurait été encore plus

désastreux pour la rivière et les pêcheurs.

En conclusion, nous estimons que cette convention, ne contribuera nullement à améliorer l'état de la rivière, et qu'au contraire elle cautionne une réduction des quelques efforts consentis par EDF depuis 20 ans.

Face à ce constat, PPVA pour sa part, n'a pas cédé aux pressions, et a confirmé son refus de signer.

Puisque c'est l'époque, nous formulons le vœu qu'un jour, l'AIN suivra l'exemple de la DORDOGNE où la motivation de tous les défenseurs de la rivière, a amené EDF à accepter des efforts sérieux pour limiter les dégâts causés par leurs éclusées.

I